

MUTATIONS INTRA 2018

FICHE DE SUIVI SYNDICAL

À retourner par mail à :

elus.sud.education.montpellier@gmail.com

Sud éducation Languedoc-Roussillon, 23 rue Lakanal, 34090 Montpellier
 Elus académiques : 06.68.98.98.39

DISCIPLINE : _____

Mouvement spécifique Dossier handicap

Nom : _____ Académie : _____

Prénom : _____

Nom d'usage : _____ Né(e) le : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tel : _____ Mail : _____

IMPORTANT

Avec cette fiche faites nous parvenir par courrier ou par mail le récapitulatif de votre saisie et une copie des pièces justificatives

SITUATION ADMINISTRATIVE

Corps :

- Certifié(e)
- Agrégé(e)
- AE

Position :

- Congé formation (1)
- Congé parental (1)
- Congé longue durée (1)
- Congé longue maladie (1)
- Congé maternité (1)

- Détachement (1) (2)
- Disponibilité (1)
- Stage de reconversion (1)
- CNED (1)
- Autre (1) (2)

(1) Depuis le : ____ / ____ / ____ (2) Précisez : _____

Titulaire

Date de titularisation : ____ / ____ / ____ Échelon au 31/08/17 : _____

Affectation 2017-2018 :

- A titre définitif
 - A titre provisoire (ATP)
- Depuis le : ____ / ____ / ____

En établissement :

Nom de l'établissement et de la commune :

En ZR :

Nom de la ZR : _____

Établissement de rattachement administratif, nom et commune :

Établissement d'exercice, nom et commune :

Stagiaire

- Première affectation
- Ex-non titulaire (ex-MA, ex-contractuel)
- Ex-titulaire (1)

Échelon au 01/09/17 (2) : _____

(1) Ancien ministère, corps, service, affectation :

Depuis le ____ / ____ / ____
 (2) Classement initial (stagiaires) ou reclassement.

TYPE ET MOTIFS DE LA MUTATION

- Convenance personnelle
- Première affectation
- Mesure de carte scolaire
- Réintégration
- Rapprochement de conjoints
- Mutation simultanée
- Parent isolé
- Autorité parentale conjointe

Année de la mesure de carte scolaire : _____
 sur le poste (établissement et commune) : _____
 où vous étiez affecté depuis : _____

Complétez soigneusement le tableau « position »

Mariage/pacs le ____ / ____ / ____ Vie maritale avec enfants
 Conjoint : Nom _____ et profession _____
 Département de travail _____ Commune de la résidence _____
 Nombre d'année de séparation au 01/09/2018 : _____
 Nombre d'enfants de moins de 20 ans (parent isolé, autorité parentale conjointe ou rapprochement de conjoint) : _____
 et/ou à naître (reconnaissance anticipée) : _____

VOUS POUVEZ CALCULER VOS POINTS À L'AIDE DU RÉCAPITULATIF DE VOTRE SAISIE, NOUS LES VÉRIFIERONS VŒU PAR VŒU		POINTS
PARTIE COMMUNE		
Ancienneté dans le poste actuel ou dans le dernier occupé si disponibilité, congé ou ATP (pour tout type de vœux) : - Titulaire : 10 pts par an + 100 pts par tranche de 4 ans. 25 pts supplémentaires de 5 ans à 7 ans soit : 140 pts pour 4 ans, 175 pts pour 5 ans, 210 pts pour 6 ans, 245 pts pour 7 ans, 280 pts pour 8 ans, 420 pts pour 12 ans, 560 pts pour 16 ans... - Stagiaire : ex-titulaire d'un corps de personnel enseignant, d'éducation et d'orientation, 10 pts forfaitaires. L'ancienneté dans le poste précédent est conservée.		
Ancienneté de service : Échelon au 31/08/2017 ou au 01/09/17 si entrée dans le métier et reclassement (pour tout type de vœu). Classe normale : 7 pts par échelon (forfait minimum 14 pts du 1 ^{er} au 2 ^è échelon) ; Hors classe : 56 pts forfaitaires + 7 pts par échelon pour les certifiés, PLP, PEPS, CPE et PsyEN ; 63 pts forfaitaires + 7 pts par échelon pour les agrégés (98 pts pour les agrégés hors classe 4 ^e échelon si deux ans d'ancienneté au moins dans l'échelon) ; Classe exceptionnelle pour les PEGC et CE d'EPS : 77 pts + 7 pts par échelon (98 pts maximum).		
SITUATION FAMILIALE		
Rapprochement de conjoints (si pacs/mariage avant le 01/09/2017 ou certificat de grossesse et reconnaissance anticipée avant le 01/02/2018) : 70.2 pts Vœu COM, 70.2 pts Vœu GEO/ZRE, 150.2 pts Vœu DPT/ZRD. RAPPEL : sur vœu "tout type d'établissement". Le conjoint doit avoir une activité professionnelle ou fournir, en cas de chômage, une attestation récente d'inscription à Pôle emploi et joindre une attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31 août 2015. NB : Non cumulable avec les bonifications « parent isolé », « mutation simultanée »		
Années de séparation (si rapprochement de conjoint uniquement, nécessite au moins 6 mois de séparation effective par année scolaire) . Les conjoints sont considérés comme séparés s'ils exercent leur activité dans des départements différents : 190 pts pour 1 an, 325 pts pour 2 ans, 475 pts pour 3 ans et 600 pts pour 4 ans sur vœu DPT. Les périodes de congé parental et disponibilité pour suivre le conjoint sont prises en compte pour la moitié de leur durée.		
Autorité parentale conjointe : 70.2 pts Vœu COM, 70.2 pts Vœu GEO/ZRE, 150.2 pts Vœu DPT/ZRD. RAPPEL : sur vœu "tout type d'établissement". NB : Non cumulable avec les bonifications « RC », « parent isolé », « mutation simultanée ».		
Parent isolé : 70 pts Vœu COM, 70 pts Vœu GEO/ZRE, 150 pts Vœu DPT/ZRD. RAPPEL : sur vœu "tout type d'établissement". NB : Non cumulable avec les bonifications « RC », « parent isolé », « mutation simultanée ».		
Enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/2018 (ou à naître dans le cas du rapprochement de conjoint et de la bonification parent isolé). 100 pts sur vœu COM, GEO/ZRE et DPT/ ZRD.		
Mutation simultanée de conjoints : (2 titulaires ou 2 stagiaires seulement, obligation de formuler des vœux identiques, pas de bonification pour séparation) 60 pts sur vœu COM, 60 pts sur vœu GEO/ZRE et 110 pts sur vœu DPT/ZRD.		
SITUATION PERSONNELLE ET ADMINISTRATIVE		
Stagiaire 2017-2018 bonification « d'entrée dans le métier » , 50 pts sur le premier vœu pour les stagiaires 2017-2018, 2016-2017 et 2015-2016 à condition de ne pas les avoir déjà utilisés.		
Stagiaires Ex-contractuels (enseignants 1 ^{er} et 2nd degré, CPE, COP/PsyEN, MA garantis d'emplois, EAP, AESH, cont. CFA et AED) Conditions (sauf EAP) : justifier d'au moins un an équivalent plein au cours des 2 dernières années scolaires précédent le stage. 50 pts vœu COM et GEO/ZRE, 100 pts vœu DPT du 1 ^{er} au 4 ^e échelon. 60 pts vœu COM et GEO/ZRE, 115 pts vœu DPT au 5 ^e échelon. 70 pts vœu COM et GEO/ZRE, 130 pts vœu DPT à partir du 6 ^e échelon. NB : non cumulable avec la bonification d'entrée dans le métier.		
Stagiaire précédemment titulaire d'un autre corps ou d'un corps de personnels enseignants : 1000 pts sur le vœu DPT ou ZRD correspondant à l'ancienne affectation.		
Bonification de changement de discipline : 1000 pts sur le DPT ou la ZRD de l'ancienne discipline.		
Stabilisation des TZR : 140 pts sur le vœu département correspondant à la ZR détenue à titre définitif. 80 pts pour tout établissement REP+ demandé. 200 pts pour l'établissement REP+ dans lequel le TZR était affecté en 2017-2018 si formulé en 1 ^{er} vœu.		
Mobilité disciplinaire des TZR : Pour une durée minimum de 1 mois entre le 01/09/2017 et le 30/04/2018. 50 pts.		
Ancienneté des TZR (nomination à titre définitif au 31/08/2018) : 10 pts pour un an d'exercice en ZR jusqu'à 3 ans. 150 pts forfaitaires pour 4 à 5 ans d'exercice dans la même ZR. 200 pts forfaitaires pour 6 à 7 ans d'exercice dans la même ZR. 300 pts forfaitaires pour 8 à 9 ans d'exercice dans la même ZR. 400 pts forfaitaires pour 10 ans et plus d'exercice dans la même ZR.		
Agrégés : Sur les vœux portant uniquement sur les lycées et les SGT en LP (sauf disciplines uniquement enseignées en lycée). 100 pts vœu ETB, COM, et GEO/ZRE et 150 pts vœu DPT/ZRD.		
Réintégration : - Après détachement, disponibilité, affectation dans un emploi fonctionnel ou établissement privé sous contrat ou enseignement supérieur 1000 pts sur le DPT ou ZRD correspondant au dernier poste occupé à titre définitif en qualité d'enseignant en formation initiale. (tout type ETB) - Après CLD, disponibilité d'office pour raisons de santé 1000 pts sur les vœux ETB, COM, GEO et DPT correspondant à l'ancien établissement d'affectation de nomination définitive. - Sortie de poste adapté 1000 pts sur les vœux COM, GEO et DPT correspondant à l'ancien établissement d'affectation de nomination définitive.		
Affectation en éducation prioritaire : - A partir de la 5^e année d'affection en établissement classé, ancienneté de poste au 31/08/2018 : - REP+, Politique de la ville, REP et politique de la ville 320 pts sur vœu DPT/ZRD, 240 pts sur vœu GEO/ZRE et COM, 120 pts sur vœu ETB. - REP 160 pts sur vœu DPT/ZRD, 120 pts sur vœu GEO/ZRE et COM, 60 pts sur vœu ETB. Dispositif transitoire sortie d'APV et d'éducation prioritaire (maintenu pour les lycées anciennement APV pour 2019), ancienneté de poste au 31/08/15. - Si l'établissement était précédemment classé APV ou ECLAIR. 1 an 60 pts, 2 ans 120 pts, 3 ans 180 pts, 4 ans 240 pts, 5 ou 6 ans 320 pts, 7 ans 350 pts, 8 ans et plus 400 pts sur vœux DPT/ZRD. 1 an 40 pts, 2 ans 80 pts, 3 ans 120 pts, 4 ans 160 pts, 5 ou 6 ans 240 pts, 7 ans 260 pts, 8 ans et plus 300 pts sur vœux GEO/ZRE et COM. 1 an 20 pts, 2 ans 40 pts, 3 ans 60 pts, 4 ans 80 pts, 5 ou 6 ans 120 pts, 7 ans 130 pts, 8 ans et plus 150 pts sur vœux ETB		
Mesure de carte scolaire : 2000 pts sur l'ancien établissement d'affectation. 1500 pts sur : tous les établissements du même type dans la commune, commune de l'ancien établissement d'affectation, département et ZR de l'établissement.		
Situation médicale / handicap : 3000 pts sur vœu ETB ou 1000 pts sur vœux GEO/ZRE et DPT/ZRD. Les situations sont examinées au cas par cas pour l'attribution de la priorité. Les points seront attribués pour certains vœux après avis du médecin conseiller technique du Recteur. Pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi 100 pts. Non cumulable avec les 3000 ou 1000 pts.		
Sportif de haut niveau affectés en ATP : 50 pts par an dans la limite de 4 ans consécutifs sur vœu DPT/ZRD.		
BONIFICATIONS EN FONCTION DU VŒU EXPRIMÉ		
Bonifications « d'attractivité » Éducation prioritaire : 400 pts sur les vœux ETB REP et 600 pts sur les vœux ETB REP+		
Indiquez nous ici toute information que vous jugerez utile, ce que vous souhaitez le plus, ce que vous redoutez le plus, ce qui serait vraiment insupportable, les moyens de transport dont vous disposez, ou pas, des difficultés particulières...		Total :
		

Petit glossaire : DPT : Vœu département ; ZRA : zone de remplacement académique ; ETB : vœu établissement ; COM : vœu commune ; GEO : vœu géographique, soit un groupe de communes ; ZRD : zone de remplacement départementale.